



# Engagements Quartiers 2030 A Lorient-sur-Drôme



0



**Drôme Aménagement Habitat**  
Office public de l'habitat



# Table des matières

Le mot du maire

I.	Cadrage global : La génération de Contrats de ville 2024-2030 et les attendus nationaux .....	3
A.	Les modifications à l'échelle nationale .....	3
B.	Une attention particulière accordée à la concertation des habitants .....	3
C.	4 enjeux prioritaires communs à tous les QPV.....	4
1.	Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique. ....	4
2.	Des quartiers d'émancipations .....	4
3.	Des quartiers en transition : « Engager une transition écologique solidaire pour améliorer le quotidien » .....	5
4.	Des quartiers plus surs et tranquilles .....	5
D.	Les dimensions stratégiques que l'on peut favoriser à l'échelle locale .....	5
E.	Éléments sur lesquels nous allons nous appuyer pour la définition du présent contrat de ville 2024-2030 .....	6
II.	L'actualisation de la géographie prioritaire à Loriol.....	6
A.	Un bref retour sur le CUCS et le contrat de ville 2015-2023 .....	6
B.	Le nouveau cadre des contrats de ville 2024-2030 & les nouveaux enjeux.....	7
C.	Le contrat de ville de Loriol 2024-2030 : son élaboration en quelques dates .....	9
D.	L'évaluation du contrat de ville 2015-2023.....	10
III.	Une démarche stratégique participative et corrective qui tient compte des priorités nationales	22
A.	Une analyse du précédent contrat de ville qui nous permet de connaître nos forces et nos faiblesses .....	22
B.	Une volonté d'impliquer les habitants dans le dispositif .....	23
C.	La définition d'une stratégie diagramme logique d'impacts .....	24
D.	La synthèse des besoins du quartier présentée grâce à un diagramme logique d'impacts (DLI)	24
E.	Les enjeux du contrat de ville 2024-2030 et l'articulation avec les autres contractualisations	27
F.	Proposition d'indicateurs-clés permettant le suivi du CDV .....	32
IV.	Une gouvernance participative .....	34
A.	Acteurs impliqués dans la gouvernance .....	34
B.	Mécanismes de construction de la participation citoyenne et intégration dans le suivi - évaluation .....	35
C.	Les tables de concertation en remplacement des conseils citoyens.....	36
V.	Conclusion .....	36
	Signatures .....	38
	Annexe.....	39

## Le Mot du Maire

Il faut souligner tout le travail qui a été réalisé dans le cadre du contrat de ville depuis 2015. Il a permis d'améliorer le quotidien des habitants du centre-ville avec certaines actions marquantes et pérennes comme « L'opération volets » ou « Orchestre à l'école ». Des mesures fiscales spécifiques ont eu un effet de levier important sur l'habitat de ce secteur. Citons l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ou l'application d'une TVA à taux réduit pour certaines opérations d'accession à la propriété qui ont facilité les constructions nouvelles ou l'amélioration du cadre de vie. Enfin ce dispositif a permis l'émergence d'actions nouvelles et ce grâce au financement de postes par l'Etat. C'est ainsi que nous avons pu accueillir 2 médiateurs numériques à l'Espace Public Internet ou une médiatrice culturelle pour animer notre Micro-folie. 3 autres agents dont notre toute nouvelle médiatrice en charge de la santé, œuvrent auprès des Loriolais les plus fragiles.

L'équipe municipale de Loriol a toujours perçu ce classement en Quartier Politique de la Ville (QPV) comme un formidable outil d'action. Certes la situation des habitants s'est sensiblement améliorée grâce au contrat de ville augurant la fin de 10 ans de travail acharné, mais la situation reste fragile.

J'ai donc entamé des démarches, allant jusqu'à interpeller Madame la Ministre Dominique Faure, afin que ce travail puisse se poursuivre et en janvier 2024, la commune de Loriol apprenait avec soulagement que nous restions en secteur politique de la ville.

L'engagement de l'Etat à nos côtés est un signal positif pour nous et les habitants concernés. Fort de notre expérience en la matière, il nous appartient désormais de définir une nouvelle manière de fonctionner, plus innovante, à partir des besoins des habitants. **Dans tous les cas, il s'agit de répondre, ensemble, à la question suivante : « Nous sommes en 2030, le contrat de ville vient de s'achever, c'est un succès ! Qu'est-ce qui a changé pour vous ? ».**

**Je souhaite que ce nouveau contrat de ville renforce l'implication de tous, dans une démarche de co-construction, selon les attentes des principaux intéressés : les habitants du Cœur de Loriol. A nous d'encourager, d'accompagner et/ou d'inventer de nouvelles initiatives citoyennes.**

Claude AURIAS,  
Maire de la ville de Loriol-sur-Drôme

## I. Cadrage global : La génération de Contrats de ville 2024-2030 et les attendus nationaux

Les conditions d'élaboration de la génération 2024 – 2030 des contrats de ville, baptisés « Engagements quartiers 2030 », et leurs objectifs sont fixées par une circulaire du 31 août 2023. Celle-ci prévoit la **simplification et l'accélération de l'action publique**, avec des **résultats tangibles et mesurables pour les habitants**, des **réponses de qualité aux attentes** de ces derniers, notamment en **termes de sécurité, d'écologie du quotidien et d'accès à tous les services publics**, ainsi que la mobilisation maximale des acteurs publics, et un **rôle de l'Etat plus lisible**. Ces trois objectifs seront mis en œuvre à partir du maillage géographique établi par l'Insee qui a redessiné les contours de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

### A. Les modifications à l'échelle nationale

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers sont arrivés à échéance, l'occasion pour le gouvernement de donner une nouvelle impulsion à la Politique de la Ville avec « Engagements quartiers 2030 ».

La vague d'évaluations des CDV français qui s'est déroulée au cours de la seconde moitié de 2022 a permis une remontée d'information et un apprentissage important qui a été pris en compte dans la conception de la présente génération de CDV. Elle a aussi mis l'accent sur des difficultés communes, qui ont donné lieu à une reformulation du dispositif.

La nouvelle génération de contrat de ville est l'occasion de faire évoluer les orientations stratégiques de la politique de la ville en prenant en compte les succès et les freins rencontrés dans la mise en œuvre du contrat 2014 -2023 et les nouveaux besoins et attentes qui ont pu émerger.

Afin de mener à bien l'élaboration de la présente génération de contractualisation (2024-2030) en matière de politique de la ville, 3 orientations ont été déclinées par le Gouvernement (cf. infra, II-B):

- **L'actualisation de la géographie prioritaire**
- **L'importance de la participation citoyenne,**
- **L'articulation avec les autres contractualisations.**

Les nouveaux contrats ne sont plus organisés en piliers mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés avec les partenaires et les habitants ce qui donne lieu à des concertations spécifiques, quartier par quartier. Il y a donc un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier.

### B. Une attention particulière accordée à la concertation des habitants

Une attention accrue aux habitants dans la définition des attentes, des priorités quartier par quartier, mais qui concerne aussi les actions à mettre en œuvre. Cela suppose de :

- **Concier de la manière systématique les habitants**
- **Orienter les contrats de ville à partir des priorités fixées par les habitants**
- **Associer les habitants de manière plus étroite à la stratégie (changements attendus, ressources et acteurs à mobiliser, projets structurants, solutions à déployer).**

Il est suggéré de construire un panel de citoyens par quartier, ce que nous ferons sur le principe des tables de concertation. L'idée est d'associer les habitants :

- Depuis la conception jusqu'à l'évaluation des actions
- De mettre l'accent mis sur la représentativité des habitants tout au long du processus

#### C. 4 enjeux prioritaires communs à tous les QPV

Les priorités nationales sont les suivantes et nous allons voir qu'elles cadrent avec les besoins qui ont émergé à l'échelle du quartier cœur de Lorient.



Voici en détail une présentation de ces priorités.

##### 1. Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique.

Depuis plusieurs années les quartiers politique de la ville bénéficient d'une **dynamique positive**, avec un taux de chômage en recul depuis 2019 comme dans l'ensemble du pays et la plupart des quartiers. Certaines personnes demeurent sans emploi parce qu'elles peinent à pousser les portes de Pôle emploi, de la Mission Locale. Elles cumulent davantage de freins (précarité, santé, mode de garde, mobilité) et nécessitent un accompagnement plus long, portant notamment sur les facteurs périphériques.

Il est proposé, pour lever les freins à l'emploi et faire changer le regard des entreprises sur les habitants, de les inciter à recruter et à s'installer dans les quartiers, une meilleure coordination des acteurs économiques, des dispositifs et le développement de partenariats entre institutions, service public de l'emploi et associations pour mieux toucher les publics (avec une attention portée aux femmes et aux jeunes).

Parallèlement, la collectivité souhaite favoriser les rencontres entre habitants et employeurs pour permettre les recrutements.

##### 2. Des quartiers d'émancipations

En période de sortie de crise sanitaire, marquée par l'inflation, il est nécessaire d'accompagner les plus fragiles et créer les conditions pour que chacun et chacune se sente légitime à agir et trouve sa place dans son quartier. **L'objectif est de renforcer l'égalité**, de parvenir à changer l'image des quartiers et d'agir pour que chacun ait les moyens d'être autonome, de vivre et d'agir librement.

Les moyens doivent être mis en œuvre pour renforcer les liens entre l'école et les parents, lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la continuité éducative et renforcer les liens parentaux.

Les habitants doivent avoir un accès réel aux droits. Il faut veiller au maintien et/ou la réinstallation de services publics de proximité, avec des accueils physiques.

### 3. Des quartiers en transition : « Engager une transition écologique solidaire pour améliorer le quotidien »

Les thématiques abordées ici consistent à construire avec les habitants des stratégies liées à l'alimentation et aux circuits courts, de la gestion des déchets, des pratiques de mobilité douce, de l'accès au numérique ou de la préservation de la santé.

Il s'agit aussi ici d'anticiper le vieillissement de la population par une adaptation des logements, l'accompagnement résidentiel des personnes âgées et le développement d'offres de services dédiés. Il s'agit de répondre aux besoins de santé, particulièrement en matière de santé mentale et un renforcement de l'offre de soins de proximité. Enfin, il faut agir contre la fracture numérique avec un accompagnement aux e-démarches, une aide à l'équipement et l'accompagnement pour une meilleure connaissance des outils informatiques

### 4. Des quartiers plus surs et tranquilles

Pratiquement toutes les concertations font remonter des problématiques d'insécurité, elles sont en lien avec la délinquance des jeunes et le deal qui présente des répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels, agissant sur la commercialité des quartiers. Il est important de faire la part des choses entre l'insécurité réelle et celle qui est perçue.

Il est important d'agir pour apaiser le quotidien en travaillant de manière coordonnée (Etat, ville, bailleurs, associations) avec une continuité dans les actions de prévention, de sécurité et de justice.

Il est important aussi de renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage, de développer les échanges entre police/habitants sur les sujets de la sécurité.

#### D. Les dimensions stratégiques que l'on peut favoriser à l'échelle locale

Dans la note du 15 Mai 2023, il est précisé les principales orientations de la refonte des contrats de ville, parmi lesquelles une attention accrue aux habitants dans la définition des attentes et des priorités. Il est demandé pour cela de concerter de la manière la plus large possible les habitants, en se basant sur les recommandations de la commission « participation citoyenne des quartiers ». Les modalités de concertation sont exposées dans cette note à la fois en matière d'objectifs et de modalités :

- Les **objectifs** consistent à orienter les futurs contrats de ville à partir des priorités fixées par les habitants et de les associer de manière plus étroite à la stratégie (changements attendus, ressources et acteurs à mobiliser, projets structurants, solutions à déployer).
- Les **modalités** consistent à associer un panel de citoyens quartier par quartier de la conception à l'évaluation en recherchant une représentativité des habitants.

On note les besoins suivants qui seront au centre de cette génération de CDV, mises en exergue dans l'instruction ministérielle du 4 janvier 2023

- Une **meilleure appropriation des actions** menées par l'ensemble des parties prenantes, parmi lesquels, en priorité, les habitants des quartiers, mais également l'ensemble des parties-prenantes. Les évaluations menées, partout en France, y compris dans la Drôme, ont montré un potentiel de progression important.
- Une **amélioration de la synergie** entre les différentes actions au sein des CDV, et les politiques menées par les communes. Elle est favorisée par l'articulation améliorée avec le droit commun

et la prolongation des périodes de contractualisation qui d'annuelle devient pluriannuelle, d'une période maximale de trois ans. L'accent est mis aussi sur les complémentarités avec les autres contractualisations, départementales, régionales à travers les CPER, mais aussi nationales et européennes.

- La **mobilisation de habitants à favoriser**. Comme le pose la commission Mechemache, les habitants sont les ressources de ce dispositif, pas des problèmes. On recherche donc à mettre en place de nouveaux outils de participation citoyenne, une place est laissée à l'innovation dans ce domaine. (par exemple les tables de quartier<sup>1</sup>, d'inspiration québécoise<sup>2</sup> qui pourront remplacer les conseils de quartier)
- **Une gouvernance améliorée** : Le choix, de repositionner les Maires au centre du dispositif en relation avec les Communautés de communes ou Communautés d'Agglo va en ce sens. Surtout quand les communes n'abritent qu'un seul QPV. Le Maire de la commune doit avoir un rôle central, appuyé dans la mise en œuvre et de l'accompagnement de son CDV, il est chargé de la sélection et du pilotage opérationnel

Nous allons centrer notre stratégie d'intervention sur ces 4 points.

#### **E. Éléments sur lesquels nous allons nous appuyer pour la définition du présent contrat de ville 2024-2030**

Les documents de référence et de cadrage qui nous donnent la tonalité d'ensemble des nouveaux CDV et définissent les points sur lesquels nous pourrions nous appuyer :

- Une géographie prioritaire plus souple qui permet des adaptations et des sélections de bénéficiaires
- Une logique de programmation plus adaptée aux cycles de vie des projets, donc plus longue.
- Une logique de programmation plus concentrée sur 3 objectifs. Nous allons donc nous attacher à prioriser les objectifs et les actions
- Une logique de participation renforcée qui associe les habitants à la conception et à l'évaluation du dispositif.
- Une transparence et la volonté d'aller vers de nouvelles pratiques démocratiques qui vont allier démocratie directe et démocratie représentative.

## **II. L'actualisation de la géographie prioritaire à Loriol**

### **A. Un bref retour sur le CUCS et le contrat de ville 2015-2023**

**La commune de Loriol sur Drôme était engagée depuis 2007 dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** signé avec l'Etat et la Région le 21 mars 2007 pour une durée de 3 ans, renouvelé par avenant signé le 17 février 2011 jusqu'au 31 décembre 2014. Le CUCS 2007-2014 était centré sur le quartier de la Maladière. Une thématique unique d'intervention avait été retenue par les partenaires, au vu des priorités du quartier, celle de la prévention de la délinquance et du développement de la citoyenneté. Le programme d'action était défini ainsi :

---

<sup>1</sup> [De futurs contrats de ville participatifs ? Une concertation est lancée \(banquedesterritoires.fr\)](#)

<sup>2</sup> [Fiche outil : les Tables de Quartier \(pgn-a.fr\)](#)

- Mise en œuvre d'actions d'animations (chantiers éducatifs) en direction des jeunes les plus isolés pour lutter contre leur désœuvrement ;
- Soutien au renforcement du maillage associatif du quartier de la Maladière.

**Par la suite, en lieu et place du CUCS, au regard des indicateurs retenus, la commune de Loriol a intégré la géographie prioritaire. Un contrat de ville a été signé pour la période 2015-2020, puis prolongé de deux ans jusqu'au 31/12/2022, puis encore d'une année supplémentaire. L'architecture du contrat de ville reposait alors sur 3 piliers :**

- PILIER COHESION SOCIALE
- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
- PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Chaque année, une programmation a été arrêtée en accord avec les partenaires dudit contrat avec des actions portées par la commune elle-même, la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), des associations ou d'autres acteurs locaux dont l'école de musique Loriol/Livron.

Dans le cadre ainsi défini, des actions se sont inscrites dans la durée en étant reconduites dans cette programmation comme orchestre à l'école ou encore musique au collège ou des opérations comme l'opération « volets » ou la boutique (troc ton truc).

Le soutien des partenaires dont celui de l'Etat a été constant comme en témoignent son engagement financier des deux derniers exercices avec 43 000 euros en 2022 et 53 000 euros en 2023 (hors quartier d'été)

**Il était question fin 2023 que la commune de Loriol sorte de la géographie prioritaire (cf. notamment le compte rendu du COTEC en date du 23 novembre 2023) compte tenu de l'amélioration de certains indicateurs ce qui démontre la pertinence de politique de la ville : celle-ci a produit des effets positifs sur l'amélioration des conditions de vie des habitants relevant du périmètre.**

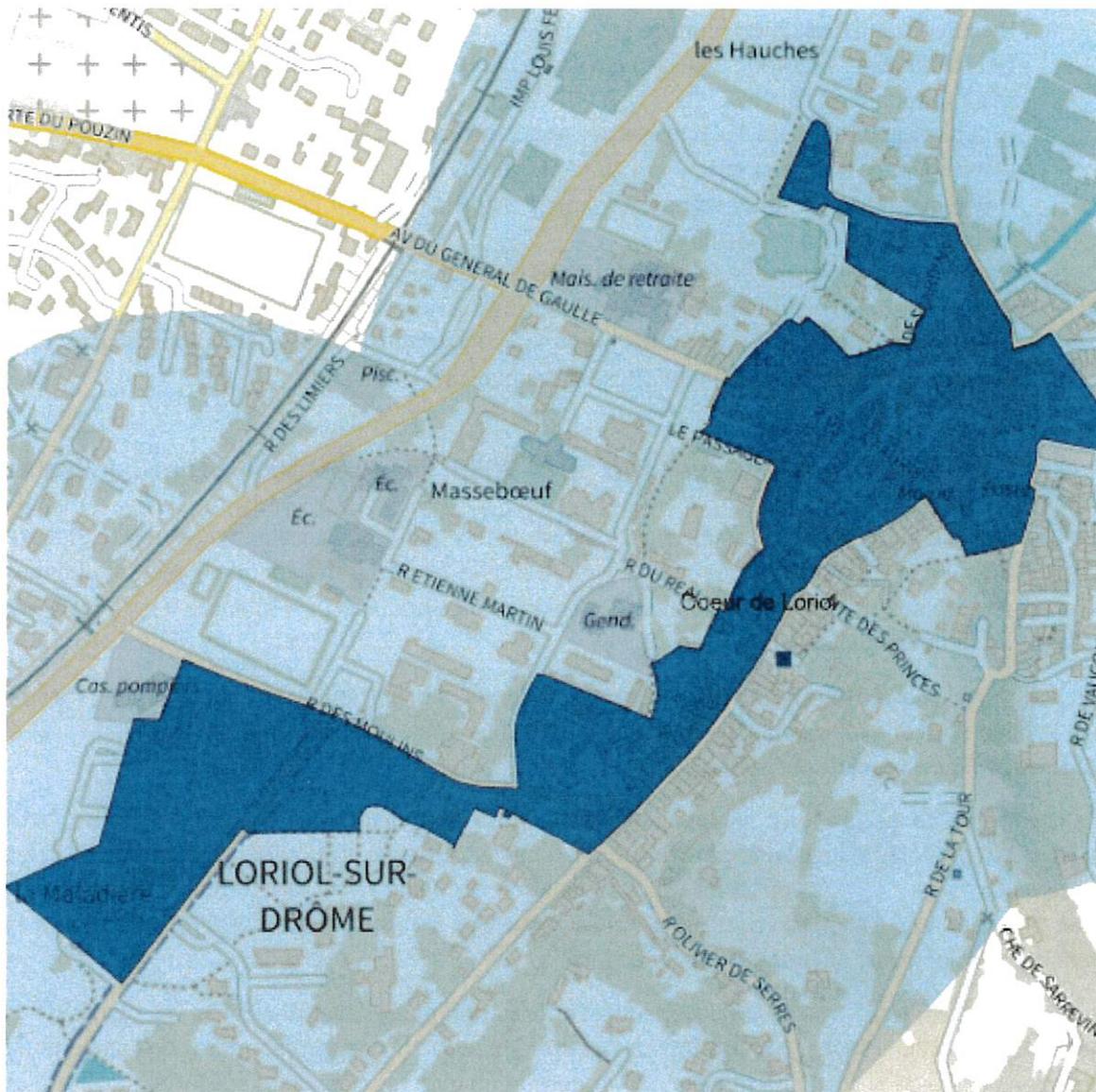
## **B. Le nouveau cadre des contrats de ville 2024-2030 & les nouveaux enjeux**

**Enfin, Loriol reste dans la géographie prioritaire (GP )2024. Mais il ne s'agit pas d'une simple reconduction de l'existant. En effet il convient désormais de se référer à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030.**

« Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. Les contrats de ville pourront comprendre un volet investissement. Dans le cadre partenarial des contrats de ville, la circulaire invite à déterminer des poches de pauvreté situées hors de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couvertes par un contrat de ville, qui pourront se voir allouer une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147. Elle fixe par ailleurs un objectif de 50% de financements pluriannuels par convention pluriannuel d'objectifs (CPO). »

Afin de mener à bien l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, 3 orientations ont été déclinées :

- L'actualisation de la géographie des quartiers prioritaires de la ville** : Cœur de Loriol reste donc un QPV avec une modification à la marge de son périmètre.



• **L'importance de la participation citoyenne**, systématiquement prise en compte pour l'élaboration du contrat de ville, pour identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre tout au long de la vie du contrat de ville. L'idée force de ce nouveau contrat repose sur un impératif et une innovation : **partir des besoins de la population. Il est nécessaire de garantir la participation des habitants durant toute la durée du contrat, formalisée dans un volet dédié du contrat de ville.**

• **L'articulation avec les autres contractualisations.** Pour un véritable changement de la situation des quartiers, ce nouveau contrat ne se focalisera pas uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais devra rechercher en priorité à mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun (exemple : CISPD, pacte social de solidarité du conseil départemental, etc.).

On peut également citer :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- L'enjeu réaffirmé de mobilisation de l'ensemble des politiques sectorielles ;

- Un suivi et une évaluation renforcés ;
- Le rôle du maire réaffirmé, dans le respect des compétences respectives incombant au maire et au président de l'EPCI ;
- Une participation active des départements et des régions, avec un enjeu de mobilisation systématiques des fonds européens au bénéfice des QPV ;
- Une mobilisation des opérateurs notamment l'ANAH, l'ANRU et l'ADEME, pour répondre aux enjeux de transition écologique ;
- Une mise en synergies des initiatives portées tant par les acteurs publics que privés ;
- La déclinaison à l'échelle du territoire des mesures issues du CIV (comité interministériel des villes) : emploi, formation, transition écologique, lutte contre les discriminations, égalité hommes/femmes, renforcement des services publics.

### C. Le contrat de ville de Loriol 2024-2030 : son élaboration en quelques dates

Il a donc fallu se montrer très réactif pour s'inscrire dans le nouveau cadre de gouvernance. Il a été convenu lors d'une rencontre avec la déléguée du préfet, le 26 janvier dernier, d'**engager rapidement le processus en recourant à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** co-financée à part égale par l'Etat et la commune de Loriol.

**Sur son conseil, nous avons fait appel à Monsieur Kristian Colletis-Wahl, consultant connu pour avoir fait le bilan des contrats de ville de la Drôme en 2022. La lettre de commande qui a été adressée à l'intéressé est claire, elle consiste à :**

**1)Organiser la concertation citoyenne : celle-ci a eu lieu le jeudi 14 mars à 14h30 à l'espace festif René Clot.** Toutes les associations de Loriol ont été conviées ainsi que les services de la commune et les partenaires (DAH, CAF, Mission locale, CCVD, Education nationale, etc.). Une trentaine de personnes était présente. Les informations et les priorités recueillies à cette occasion serviront de base à la définition des objectifs du présent contrat de ville.

**2)Restituer (synthèse) les résultats de ladite concertation** auprès des personnes en charge de la politique de la ville à savoir, compte tenu d'un chronologique très resserrée, auprès de l'adjointe au maire en charge de la solidarité et de la citoyenneté et du directeur des pôles solidarité et culture et du CCAS de Loriol, ce dernier faisant le lien avec le ou la déléguée du préfet ou à défaut, en attendant sa nomination, avec la cheffe de service de la coordination des politiques publiques et/ou le secrétariat général de la sous-préfecture de Die (semaine 12).

**3)Construire un outil de structuration, de suivi et d'évaluation** sous forme d'un arbre d'objectifs et d'indicateurs de suivi et d'évaluation (semaine 12).

**S'agissant de la participation citoyenne évoquée au point 1), il faut noter qu'il est pertinent de la croiser avec le projet de l'Espace de Vie Sociale (EVS), lui aussi en cours de révision.** Pour mémoire, cet EVS a été mis en place en 2019 sur le conseil de la Caf de la Drôme pour anticiper une sortie éventuelle du contrat de ville de manière à s'inscrire dans le droit commun. Les piliers du projet social initial étaient alors les suivants :

- Renforcer l'accès aux droits, médiation et inclusion numérique / et Accompagner toutes les démarches d'insertion qu'elles soient professionnelles ou sociales
- Favoriser le lien social, l'amélioration du cadre de vie et la citoyenneté
- Accompagner l'enfance / jeunesse et les familles (axé sur la réussite éducative)

Le nouveau projet social de l'EVS change non seulement dans sa configuration (auparavant calqué sur le périmètre du pôle solidarité, il est recentré aujourd'hui sur l'appartement) mais aussi au niveau de ses axes ou priorités : la parentalité, l'illectronisme et la santé (dont l'alimentation). Lors d'une réunion fin janvier de cette année, entre la déléguée du préfet et la commune de Loriol, il a semblé opportun d'insérer les axes précités, notamment la parentalité et l'illectronisme, dans les priorités du présent contrat de ville.

La signature du contrat de ville 2024/2030 est programmée d'ici au 31/03/2024, l'appel à projet pour l'année 2024 sera lancé dans la foulée.

Enfin, l'exonération de TFPB étant reconduite automatiquement pour 2024, l'année 2024 sera donc utilisée pour rédiger les conventions d'exonération de la TFPB 2025/2030. A cette fin des rencontres seront programmées dans le courant de l'année 2024 avec la Direction départementale des Territoires (DDT) et le bailleur DAH pour la rédaction de la convention d'exonération partielle de la TFPB.

Avant d'évoquer les priorités du nouveau contrat de ville, et selon un raisonnement classique, il convient de revenir sur l'évaluation du contrat de ville précédent, évaluation faite en 2022 par Kristian Colletis-Wahl, du cabinet Pluricité. Fort de ces résultats, car nous ne partons pas de rien, nous avons défini 3 axes (cf. partie III du présent document), en grande partie suite à la réunion publique du 14 mars 2024.

#### D. L'évaluation du contrat de ville 2015-2023

Il ne nous appartient pas ici de reprendre in extenso le rapport final de Pluricité réalisé en 2022. Toutefois on peut utilement revenir sur l'analyse de la programmation et la fiche d'identité du quartier cœur de Loriol avant de terminer par les actions structurantes et les bonnes pratiques identifiées par les acteurs.

En préambule, il peut être utile d'évoquer rapidement la question des impacts d'un contrat de ville, elle renvoie à l'évaluation des grands objectifs de la politique de la ville, à savoir :

- Assurer l'égalité entre les territoires ;
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ;
- Améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Les éléments de méthode (démarche rétrospective et prospective, démarche qui mixe quantitatif et qualitatif, etc.) ayant permis d'évaluer ces objectifs ainsi que les outils (analyse de la programmation financière, entretiens individuels, entretiens collectifs, l'analyse AFOM, etc.) ne seront pas repris même *a minima* dans le présent document afin de ne pas l'alourdir et d'aller à l'essentiel.

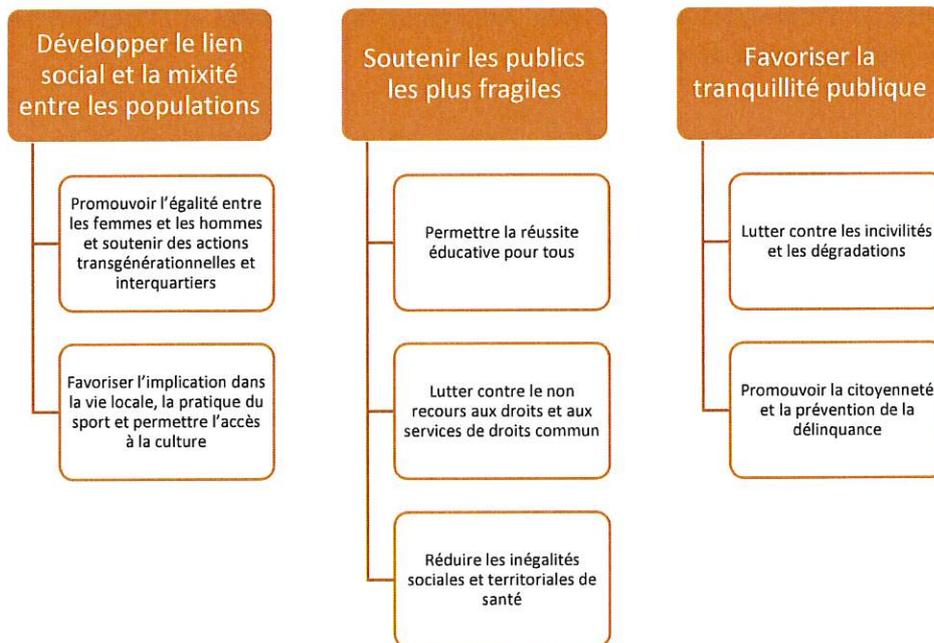
##### a - L'analyse de la programmation 2015-2022

Le contrat de ville 2015-2020 s'appuyait sur un diagnostic territorial qui pointait trois grands enjeux :

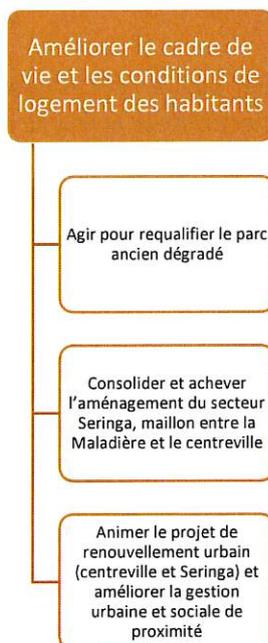
- Utiliser le Contrat de Ville comme un moyen de renforcer l'agencement des compétences locales et de donner du sens à l'action
- Lier accompagnement social et amélioration du cadre de vie
- Réussir le maillage entre Centre Ancien/Seringa, et avec les quartiers environnants

Pour répondre à ces enjeux, on retrouvait fort logiquement des actions ciblées sur les 3 piliers du du contrat de ville, chaque pilier étant doté de fiches action :

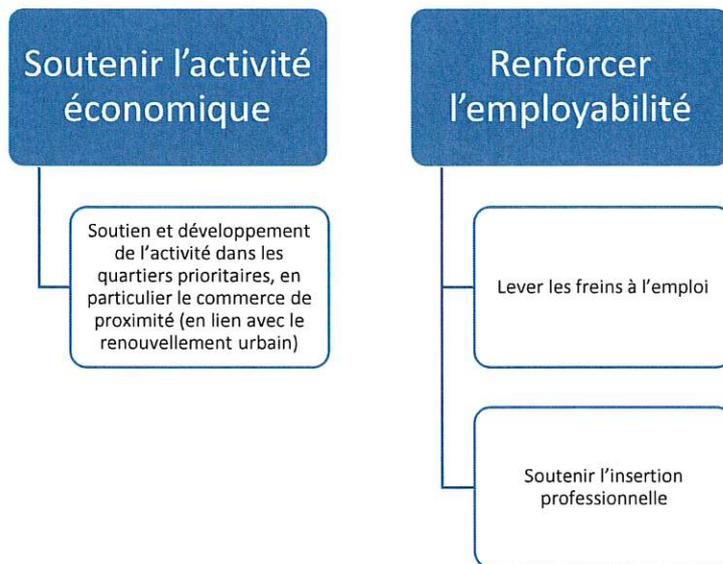
-Cohésion sociale :



-Cadre de vie et renouvellement urbain :



-Développement de l'activité économique et emploi :



Ces schémas bulles peuvent être complétés par le tableau suivant (en vert figurent des précisions et/ou ajouts opérés par l'élue en charge de la solidarité et la citoyenneté et par le directeur des pôles solidarités et culture et du CCAS). Le consultant notait alors que le document initial de cadrage [est] exemplaire, qualitatif, équilibré et disposant d'un recul stratégique important. Selon lui « Tous les piliers sont couverts, les actions sont équilibrées, les objectifs thématiques et stratégiques sont décrits de façon simple et réaliste et les actions envisagées permettant de les atteindre sont elles aussi qualitatives ».

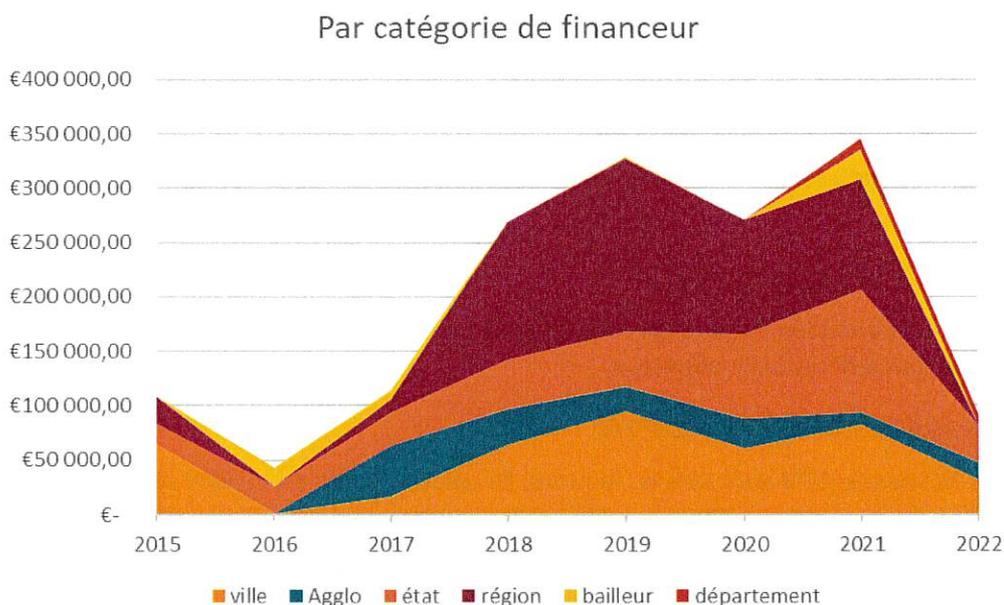
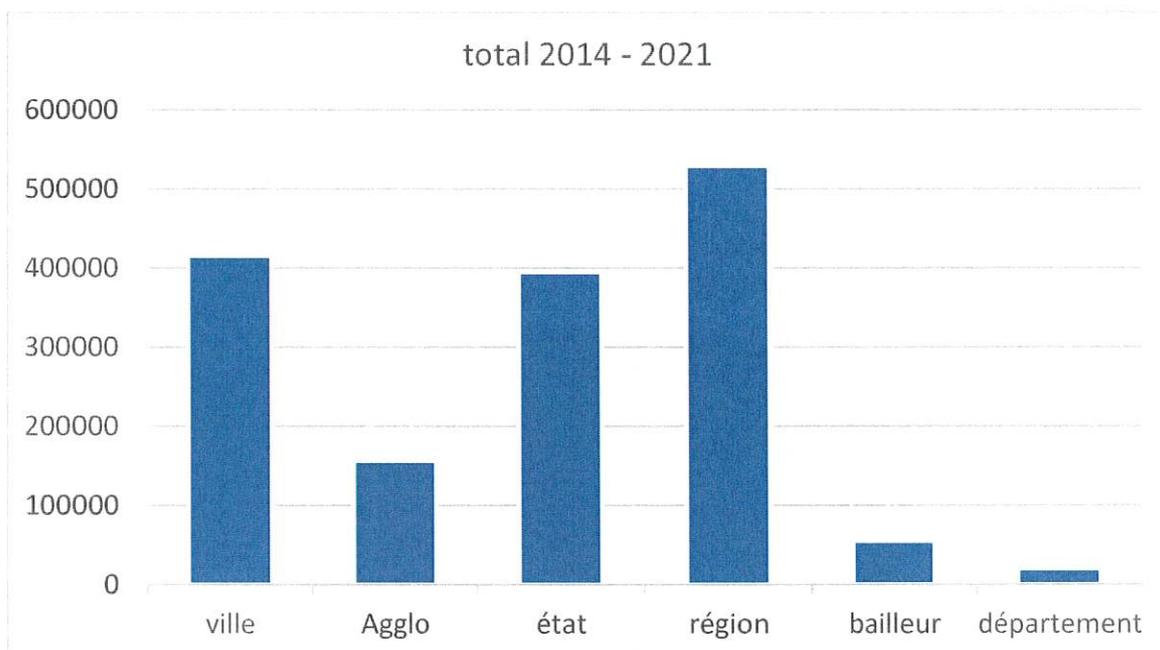
Piliers	Thèmes ou items	Analyse	Action de remédiation	Acteurs concernés
<b>COHÉSION SOCIALE</b>	Parentalité	Difficultés de certaines populations dans leur rôle de parents pour différentes raisons : fragilité sociale et financière, barrières de la langue (cf. primo-arrivants), carence éducative.	Renforcer et coordonner les actions de soutien à la parentalité	Associations, Éducation nationale, commune de Lorient (CLAS)
	Pauvreté	Ouvriers agricoles retraités, femmes seules avec enfants ayant peu de ressources, primo arrivants (en provenance du Maghreb), personnes en situation irrégulière (des « clients » pour les marchands de sommeil du centre-ville)	Développer l'accompagnement social des familles, ajustement de la politique d'attribution des logements par les bailleurs	CCAS, CMS, Associations, DAH, commune de Lorient (mise en place du permis de louer).
	Mixité	La Maladière reste un quartier « à part ». Par ex. il est difficile d'assurer une mixité des publics dans les actions d'animation ou dans les activités culturelles locales. Cela est particulièrement vrai pour les enfants de la Maladière (accueils péri et extra scolaires assurés par le pôle des affaires et extrascolaires ou ASEES sur le site de l'espace Marie Jehanne Battesti) et les jeunes (Espace Jeunes, encore étiqueté « Maladière » malgré une fréquentation à 50 % hors La Maladière) ou lors de la Fête des Bouviers.	Développer et soutenir les actions porteuses de mixité, projet Seringa, Développement d'un projet Centre social / Espace Jeunes	Associations « les jardiniers » et « nouvelle génération », club de football, commune de Lorient avec un EVS reconfiguré autour de l'appartement et un espace « jeunes » ouvert à tous (élargissement de la tranche d'âges accueillie (à partir de 11 ans) + tarifs « attractifs »)
	Sentiment d'insécurité et incivilités, même si le secteur de Lorient ne présente pas de forte délinquance	Sentiment d'insécurité marqué par la prégnance des phénomènes d'incivilités, avec la persistance du squat des halls dans certains immeubles de la Maladière (le coût des incivilités représente 60% du budget d'entretien à la Maladière) + sentiment d'insécurité dans le centre.	Renforcer les actions de prévention et de médiation	Recrutements d'agents de prévention spécialisée sur la commune (2 en 2012 et recrutement récent de 3 médiateurs dont 2 médiateurs sociaux), renforcement coordination CISPD, mise en place d'un

		<p>La Gendarmerie confirme ce climat de tension latente et de peurs des représailles</p>		<p>réseau de vidéosurveillance, recrutement d'un 4<sup>ème</sup> policier municipal.</p>
<p>Accès aux soins médicaux</p>		<p>La précarité crée dans un certain nombre de cas un report des soins médicaux, qui entraîne des problèmes de santé. Les acteurs sociaux (CCAS) repèrent également plusieurs cas de problèmes importants vis-à-vis de l'alcool, pour des personnes de tous âges</p>	<p>Affiner la connaissance des problématiques de santé, développement d'un plateau médical, recensement des actions santé</p>	<p>Association vivre sans alcool, IREPS, commune de Lorioi (recrutement d'une médiatrice santé à la CCVD et d'une médiatrice sociale santé par la commune au sein de l'EVS)</p>
<p>Précarité énergétique</p>		<p>La précarité énergétique et le logement indigne dans le centre-ville en particulier : les ¾ des personnes accueillies au centre médico-social sollicitent la structure à la suite de facture d'énergie. Le centre-ville est touché par la vacance et la dégradation de son parc.</p>	<p>Développer une action coercitive pour les îlots les plus durs restant à traiter, faire respecter le règlement sanitaire</p>	<p>Commune de Lorioi et CCAS (via les aides financières pour les factures d'énergie non réglée)</p>
<p>Animation du centre-ville</p>		<p>La faiblesse des animations en centre-ville, en particulier la disparition des commerces de proximité, qui permettaient de maintenir le lien social et de proposer une offre accessible même pour les personnes les moins mobiles. De même, certains acteurs évoquent le manque d'espaces récréatifs extérieurs (parc, chemin de balade...).</p>	<p>Une animation commerciale à soutenir et à développer, un réaménagement des espaces publics conviviaux à consolider (parc Gaillard, places du centre-ville)</p>	<p>Commune de Lorioi (réaménagement du parc Gaillard, réouverture de la boutique troc ton truc, fête médiévale en juillet), CCVD</p>
<p>Image du QPV</p>		<p>La Maladière est un quartier peu qualifié, répulsif, peu demandé, avec une mauvaise réputation</p>	<p>-Programme de renouvellement urbain : démolition de 47 logements, réhabilitation énergétique, requalification des</p>	<p>Commune de Lorioi et DAH (cf. l'ouverture de l'appartement : présence du service public dans le quartier et depuis 2024 l'épicentre de l'EVS)</p>

**CADRE DE VIE ET RENOUELLEMENT URBAIN**

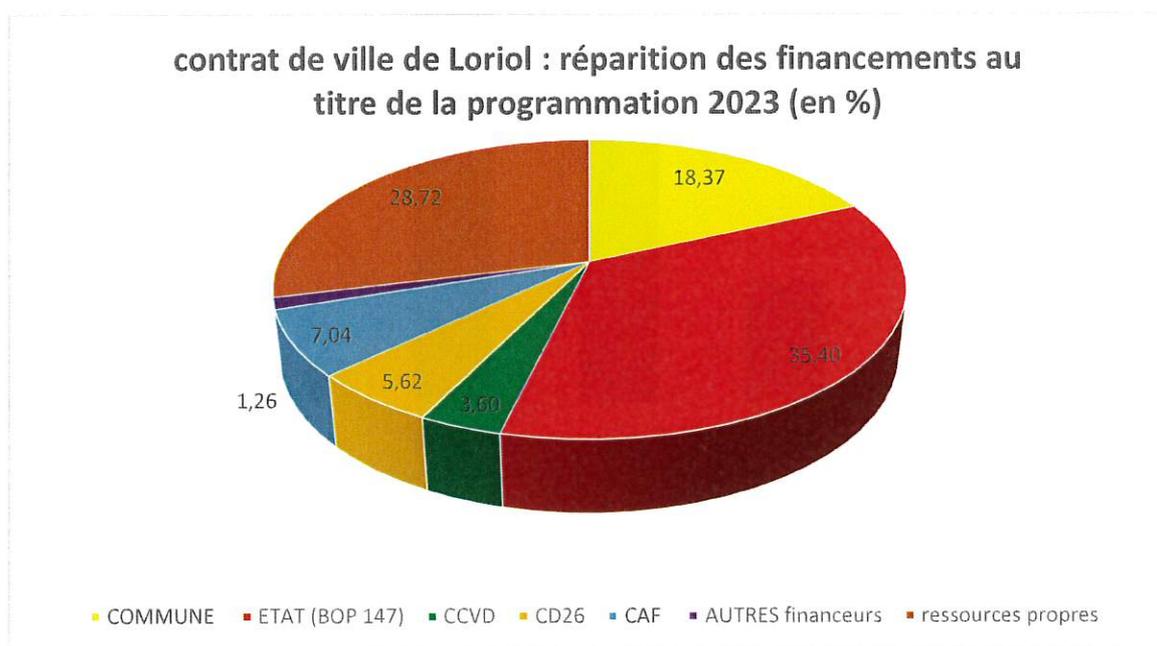
			<p>espaces publics et résidentialisation</p> <p>-Développer l'accompagnement social du projet, la participation des habitants, l'appropriation des nouveaux aménagements</p>	
	<p>Situation fragile de l'emploi local</p>	<p>Fragilité de l'emploi local : Loriol dispose de deux principales branches d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'industrie (22.1% des emplois) : les entreprises peinent à recruter localement (manque d'emploi disponibles, manque de qualification des candidats)</li> <li>-l'arboriculture (pourvoyeur d'emplois saisonniers mais mois qu'auparavant : les agriculteurs abandonnent les vergers).</li> </ul>	<p>Travailler sur la qualification des habitants en développant des actions de mise en adéquation offre de formation / demandes des entreprises locales</p>	<p>Mission locale, entreprises du territoire, chantiers d'insertion, éducateurs de prévention</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Les enjeux de mobilité</p>	<p>La difficile mobilité pour les plus précaires, avec des institutions liées à l'insertion par l'économique située à Crest, alors que les principales dessertes en transport en commun sont Nord-Sud. Mais il existe également un frein psychologique à la mobilité, avec une forte volonté des jeunes de rester dans le secteur Livron-Loriol</p>	<p>Trouver des réponses face aux problématiques de mobilité, pour la recherche d'emploi mais aussi pour l'accès aux offres</p> <p>Un service de location de mobylettes (5) et d'une voiture au CCAS (association mobilité 26-07)</p>	<p>CCAS (ce service de location de mobylettes n'existe plus et celui des voitures en lien avec mobilité 26-07 est en suspens).</p>

Les financements totaux entre 2014 et 2022 peuvent être synthétisés comme suit :



En volume, il s'agit d'un « petit » contrat de ville qui varie selon la programmation. Mais on observe un certain équilibre des sources de financement avec « une part de l'Etat mécaniquement plus faible que pour les autres contrats de ville, car il existe d'autres financeurs, cela ne montre pas un désengagement de l'Etat ».

En 2023, pour mémoire, 14 projets ont été retenus dans la programmation 2023 dont 12 avec un financement de l'Etat. En incluant l'opération relative au dispositif quartier d'été (l'Etat a accordé une enveloppe de 10000 euros pour la fête médiévale -Médiéva'Lo- organisée sur la motte castrale), le montant global pour cette dernière année a été de 177 986 €, quant à la répartition des financements, elle se présente comme suit (sur la base du prévisionnel ; pour un bilan de la programmation 2023 cf. le compte rendu du COTEC en date du 23/11/2023) :



### **b - La fiche d'identité du quartier cœur de Loriol**

Les données figurant dans les pages suivantes peuvent être complétées ou actualisées en consultant le site suivant :

<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP026011>

Toutefois pour se faire une idée du portrait-robot du QPV cœur de Loriol on peut mettre en avant quelques chiffres selon différentes « entrées ».

#### Les principales caractéristiques (démographie)

1 499 personnes habitent le QPV dont 51% de femmes. Le cœur de Loriol est un QPV plus petit que la moyenne française. En moyenne, les QPV accueille 3 989 habitants dont 49% de femmes.

276 habitants du QPV ont plus de 60 ans, soit 18% de la population. Pour Loriol-sur-Drôme, on compte 1 733 personnes de plus de 60 ans, soit 26% de la population.

On compte 1,7 jeune(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans dans les QPV. Cet indice est légèrement inférieur à la moyenne des QPV

### Evolution données démographiques

On compte 1,7 jeune(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans en 2017 au sein du quartier Cœur de Lorient. Cet indice est inférieur à la moyenne des QPV

Pour Cœur De Lorient, entre 2015 et 2017, la population de 15-24 ans est passée de 14% à 13% soit une baisse d'un point sur la période.

	Cœur De Lorient		Moy. QPV	
	2015	2017	2015	2017
0-14	24%	23%	22%	24%
15-24	14%	13%	13%	13%
25-59	44%	41%	40%	45%
60-74	12%	11%	10%	12%
+75	6%	5%	5%	6%

### Typologie des ménages

Pour Cœur De Lorient, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 350 à 401 entre 2015 et 2020, soit une augmentation de 14% sur la période. Cela représente une augmentation légèrement plus importante qu'à l'échelle des autres QPV (+ 13% entre 2015 et 2020).

401 foyers allocataires qui perçoivent au moins une prestation CAF se situent dans le QPV soit 34.63% du total (1158 foyers pour l'ensemble de la commune).

Par ailleurs, 21% des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles monoparentales dans le QPV contre 16% à l'échelle de la Commune. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne des QPV (+ 1 point)

### Enfance-Jeunesse : Démographie

26 enfants du QPV sont scolarisés dans un lycée professionnel et 20 dans un lycée général ou technologique.

46% des collégiens (hors ULIS) sont boursiers dans le QPV et 65% des lycéens inscrits en établissement général ou technologique.

53% des collégiens (hors ULIS) du QPV sont issus de familles dont la CSP est défavorisée, c'est le cas de 37% des collégiens pour Lorient-sur-Drôme.

### Enfance-Jeunesse : Diplôme et réussite éducative

50 % des 16 -24 ans sont scolarisés dans le QPV contre 59% en moyenne dans l'ensemble des QPV de France.

Parmi les plus de 15 ans habitant le QPV, 66% ont un diplôme inférieur au BAC contre 70% en moyenne dans les QPV.

### Revenus de la population

70,6% des revenus disponibles des ménages sont issus de l'activité des habitants du QPV contre 69,1% pour Loriol-sur-Drôme.

36% des ménages du QPV sont imposés contre 52% des ménages de la CC du Val de Drôme.

32% des habitants du QPV vivent sous le seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian, contre 15% des habitants de la commune.

50% de la population du QPV gagne moins de 15 760€ par an. À l'échelle nationale, ce revenu médian est de 21 730€.

### Evolution niveau de vie / Précarité

En 2015, 36% des habitants du QPV vivent sous le seuil de pauvreté, fixé à 60% du revenu médian, contre 32% en 2019.

En 2015, le revenu médian était de 14 120€ pour Cœur De Loriol, contre 15 760€ en 2019

### Le quartier face à l'emploi

75% des habitants ayant entre 15 et 64 ans sont actifs dans le QPV Cœur De Loriol, contre 76% pour Loriol-sur-Drôme.

27% de la population active du QPV et 14% des femmes actives occupent un emploi précaire (=CDD, intérim...).

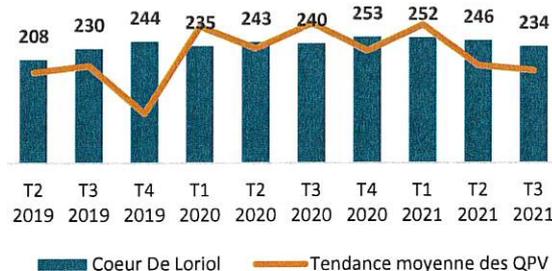
19% de la population active du QPV occupent un emploi à temps partiel, contre 15% pour Loriol-sur-Drôme.

27% de la population active du QPV et 14% des femmes actives occupent un emploi précaire (=CDD, intérim...).

### Demandeur d'emploi en fin de mois

255 habitants du QPV Cœur de Loriol sont demandeurs d'emplois (catégorie ABC) auprès de Pôle Emploi. Les femmes représentent 47% de ces demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

En début d'année 2020, le QPV comptait 235 DEFM contre 234 à la fin du 3ème trimestre 2021.



20% des DEFM du QPV ont moins de 26 ans contre 16% des DEFM de la commune.

Le chômage de longue durée (=supérieur à 2 ans) concerne 24% des DEFM du QPV contre 29% en moyenne dans les QPV français.

#### Evolution des données emploi et entrepreneuriat

En 2015, 24% de la population active du QPV occupent un emploi précaire, contre 21% en moyenne dans les QPV.

En 2015, 67% des établissements du QPV ne comptent aucun salarié contre 80% en 2019.

Le taux de création d'établissements en 2015 était de 11% dans le QPV, contre 15% en 2020.

#### Parc de logement

2,1 personnes vivent sous le même toit en moyenne dans le QPV, contre 2,4 dans la commune. Dans les QPV français, le nombre moyen de personnes par résidence principale est de 2,7.

Les logements de petite taille (T1/T2) représentent 26% des logements du QPV alors que les logements de grande taille (T5 et +) en représentent 22%.

72% des logements du QPV sont des appartements (=logements collectifs) contre 35% du parc de logement de la commune.

0% des logements du QPV sont vacants. En moyenne, dans les QPV français, 7% du parc de logement est vacant.

212 logements sociaux sont implantés dans le QPV, ce qui représente environ 30% du parc de logement total du quartier. A noter que 61% des logements sociaux de la commune sont implantés dans le QPV.

En 2020, le QPV totalise 13% de 5 pièces ou plus au sein de son parc social, contre 8% en moyenne dans les QPV.

Date moyenne de construction du patrimoine, part des logements construits depuis 2010, part des logements éneergivores (DPE = Diagnostic de performance éneergétique) :

	Date moyenne de construction	Part des logements sociaux construits depuis 2010	DPE égal à D, E, F ou G
Cœur de Lorient	1982	9%	15%
Lorient-sur-Drôme	1990	30%	26%
CC du Val de Drôme	2007	27%	30%
Moy. QPV	1974	6%	46%
France	1991	15%	56%

#### **C – Les actions structurantes et les bonnes pratiques identifiées par les acteurs.**

Sur l'ensemble de la période, un certain nombre d'actions peuvent être considérées comme « structurantes ». Parmi celles-ci figurent :

- Orchestre à l'école (Ecole de musique Livron-Lorient)
- L'Appart' (ville de Lorient)
- Coopérative Jeunesse de service (ville de Lorient) : pour cette action, il est à noter qu'elle n'a pas trouvé de suite après plusieurs années de fonctionnement.
- Opération Volets (ville de Lorient)

Nom de l'action	Structure porteuse	Nature de l'action	Effets de l'action
Orchestre à l'école	Ecole de musique de Livron-Loriol	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Action de longue durée (3 ans pour 30 élèves qui suivent un parcours intégré) en école élémentaire qui permet la découverte de la musique, grâce à une formation de 2h par semaine et des prêts d'instruments que les enfants peuvent ramener chez eux</li> <li>-Des rencontres / formations avec des musiciens professionnels qui rendent la musique classique et moderne accessible et ludique</li> <li>-Une présentation valorisante sous forme de concerts</li> <li>-Une diffusion sous forme de reportages et de rendus finaux qui valorisent les participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La spécificité de l'action repose sur sa durée qui permet de créer des liens entre des élèves issus de différentes catégories sociales</li> <li>-Le fait de sortir du cadre habituel et de découvrir de nouveaux genres musicaux engendre une ouverture d'esprit</li> <li>-La création de liens différents entre enseignants et élèves</li> <li>-Impacts sur la cohésion</li> <li>-Une visibilité très forte dans la presse locale</li> </ul>

Nom de l'action	Structure porteuse	Nature de l'action	Effets de l'action
L'APPART	Ville de Loriol	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Remise en état d'un appartement dans le quartier de la Maladière grâce à des chantiers éducatifs pour en faire un lieu de vie pour les habitants du quartier</li> <li>-Utiliser le lieu pour créer une structure pérenne ainsi qu'une présence visible pour les habitants</li> <li>-Proposer des actions habitants aux habitants : aide aux devoirs, des temps conviviaux à destination des femmes, une ludothèque itinérante, des ateliers d'alimentation, des permanences d'un écrivain public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La co-construction favorise l'appropriation du lieu par les habitants</li> <li>-La présence permanente des services dédiés (Service de prévention spécialisée) crée une visibilité et une accessibilité forte pour les habitants</li> <li>-Favorise la création de liens de confiance</li> </ul>

Nom de l'action	Structure porteuse	Nature de l'action	Effets de l'action
CJS : Coopérative Jeunesse de service	Ville de Loriol	-15 jeunes volontaires de 16 à 21 créent une entreprise coopérative éphémère, et proposent des services à la personne sur le territoire. -Ils sont accompagnés de deux animateurs et ka Coopérative d'activité et d'emploi Solstice -Un outil d'éducation à l'entrepreneuriat collectif : travail en équipe, responsabilités liées, notions de gestion	-Acquisition de compétences en entrepreneuriat coopératif -Impacts sur l'insertion professionnelle -Une stratégie de communication qui valorise les participants

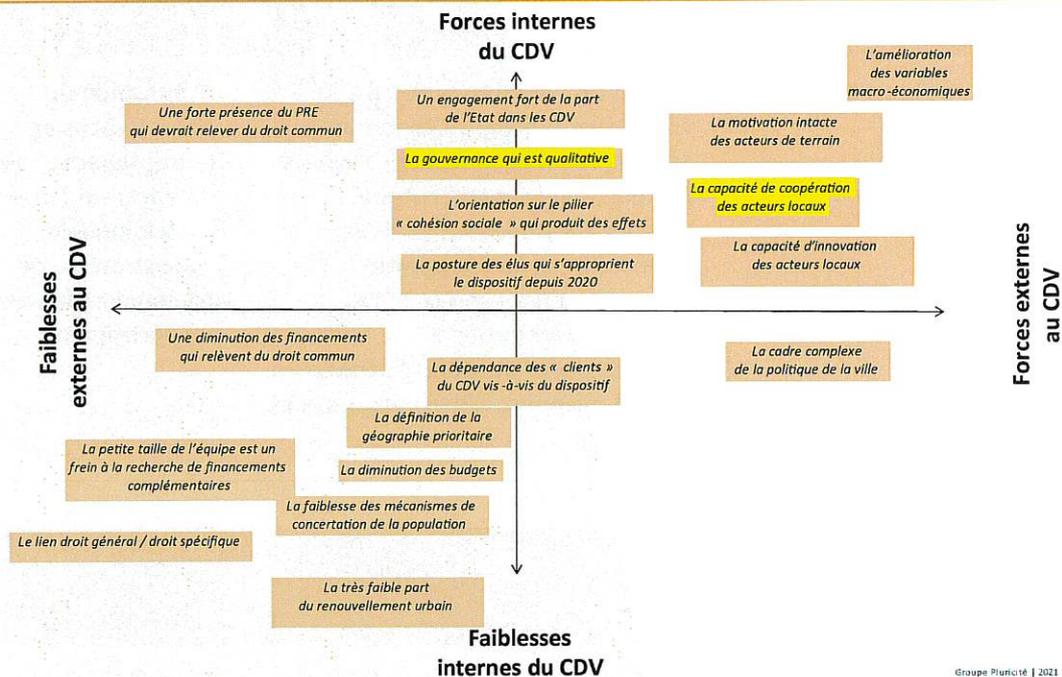
Nom de l'action	Structure porteuse	Nature de l'action	Effets de l'action
Opération volets	Ville de Loriol	-Soutien de la ville aux habitants pour rénover les huisseries des habitations -Création d'un évènement collectif d'embellissement -La commune accompagne tous les habitants pour les démarches administratives, les opérations de dépose – repose des volets par une entreprises, les autorisations d'occupation de l'espace public -Un chantier participatif réalisé par des habitants bénévoles	-Embellissement du centre-ville -Création de liens entre les habitants -Renforcement de la cohésion sociale grâce à l'encouragement du bénévolat

### III. Une démarche stratégique participative et corrective qui tient compte des priorités nationales

#### A. Une analyse du précédent contrat de ville qui nous permet de connaître nos forces et nos faiblesses

L'évaluation de 2022 a montré les forces et les faiblesses du contrat de ville. Il était résumé sous la forme d'une analyse AFOM (SWOT en anglais). Cet outil permet de déterminer les options offertes dans un domaine d'activité X ou Y. Il vise à définir les objectifs d'une structure et à identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation de ces objectifs.

## + Analyse AFOM du contrat de ville



Le précédent CDV a bien fonctionné et montré des impacts. L'évaluation a montré qu'il s'agissait d'un cas de bonne pratique

L'évaluation a révélé des éléments suivants :

- Une implication importante des élus et une bonne intégration des niveaux de gouvernance municipale et intercommunale
- La présence de personnes en charge du contrat de ville qui (se) sont impliquées
- Une capacité de mobilisation des acteurs locaux
- Une image positive du dispositif pour les acteurs impliqués qui débouche sur un bon fonctionnement de la gouvernance
- Une recherche d'innovation au sein du dispositif qui sert de démonstrateur à l'échelle du département
- Un des points d'attention portait sur la capacité de mobilisation des habitants du QPV et leur implication dans la gouvernance. Le conseil citoyen n'a pas fonctionné de manière adéquate

Notre ambition pour la présente génération est de continuer sur cette lancée positive et de mieux cibler les dispositifs de participation en se basant sur les recommandations de l'ANCT.

### B. Une volonté d'impliquer les habitants dans le dispositif

Une des priorités nationales est de maintenir les habitants impliqués dans le dispositif jusqu'en 2030. La première concertation que nous avons réalisée pour définir les besoins du nouveau CDV 2024-2030 est un pas en ce sens.

Nous allons tout au long de la durée de vie du programme tenter d'impliquer les habitants dans le suivi et le plus possible dans la programmation.

Nous allons donc consulter systématiquement les habitants, action par action et leur proposer des réunions de synthèse annuelles, basées sur le principe **des tables de concertation** québécoises suggérées par l'ANCT en lieu et place des conseils citoyens qui n'ont pas fonctionné dans le cycle précédent.

### C. La définition d'une stratégie diagramme logique d'impacts

Une concertation des habitants vient d'être réalisée en mars 2023. Elle a pris la même forme que pour la plupart des concertations réalisées dans les QPV de la Drôme.

Cette concertation a donné lieu à une première synthèse sous la forme d'un diagramme logique d'impacts qui résume la **remontée des besoins des habitants** et a permis de définir des **indicateurs de suivi et d'évaluation**.

Le diagramme logique permet une synthèse des besoins des habitants, ainsi que l'amorce d'une stratégie qui va permettre d'y répondre.

Ce diagramme est aussi la base de la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation, notamment grâce aux indicateurs-clés qu'il permet d'identifier.

### D. La synthèse des besoins du quartier présentée grâce à un diagramme logique d'impacts (DLI)

On peut constater que les besoins des habitants sont ceux qui ont été remontés lors de la phase de concertation. Elle s'est déroulée en présence d'une trentaine de personnes, dont des habitants et des membres d'associations.

#### 1. Energizer

Nous avons utilisé un « energizer » qui consiste à faire lever toutes les personnes présentes dans la salle, en insistant que les élus présents participent aussi. On les regroupe ensuite au centre de la pièce avant de leur demander de se disperser en fonction :

- De leur appartenance au quartier (groupe 1)
- Le groupe restant est divisé en fonction de l'activité professionnelle des membres : professionnels impliqués dans les contrats de ville (groupe 2), membres d'associations financées par les contrats de ville (groupe 3), etc.

Outre l'aspect ludique qui permet de détendre les personnes présentes, cet exercice permet de comprendre et de faire comprendre au groupe qui est qui. Pour l'animateur cela permet aussi de comprendre quelles suggestions d'objectifs peuvent être du lobbying.

#### 2. Technique de projection dans l'avenir

Nous utilisons ensuite une technique de projection dans l'avenir en demandant au groupe d'imaginer des issues positives au contrat de ville 2024 - 2030. Après avoir expliqué aux habitants en quoi avait consisté la politique de la ville passée et à quoi elle avait contribué dans le quartier, il s'agit de répondre à la question suivante : « Nous sommes en 2030, le contrat de ville vient de s'achever et ça a été un succès ! Qu'est-ce qui a changé pour vous ? ».

Cette technique appelle les participants à la définition de changements positifs globaux ou spécifiques, définis à long terme. Cela permet de dépasser les demandes de financements d'associations et de façon plus générale les « lettres au père Noël ». La projection à plus longue échelle temporelle permet aussi

d'amoindrir les crispations qui ne manquent jamais d'apparaître dans les concertations surtout en présence des élus. Une partie des informations recueillies peut servir de base à la définition d'objectifs de politique publique et favoriser la participation des habitants au suivi et à l'évaluation, puisque les habitants travaillent sur des objectifs qu'ils ont eux-mêmes définis. Nous avons aussi demandé aux groupes de réfléchir à la façon d'atteindre ces objectifs, de façon à les placer en acteurs du changement et pas en tant que « clients » d'un dispositif. Nous avons également demandé de reformuler les affirmations jusqu'à être certains qu'ils ne contiennent plus rien d'implicite et qu'ils puissent être compris de la même façon par l'ensemble des participants.

### 3. Utilisation d'un système de vote ternaire

Dans un troisième temps, nous avons fait prioriser les résultats obtenus, en utilisant un système de vote ternaire sous forme d'une feuille A4 sur laquelle est imprimée une flèche, en orientant les flèches, il est possible de donner 3 avis :

Flèche vers le haut : « je suis pour et je considère qu'il s'agit d'un objectif à atteindre en priorité »

Flèche horizontale : « je suis pour, mais je considère que cet objectif n'est pas prioritaire »

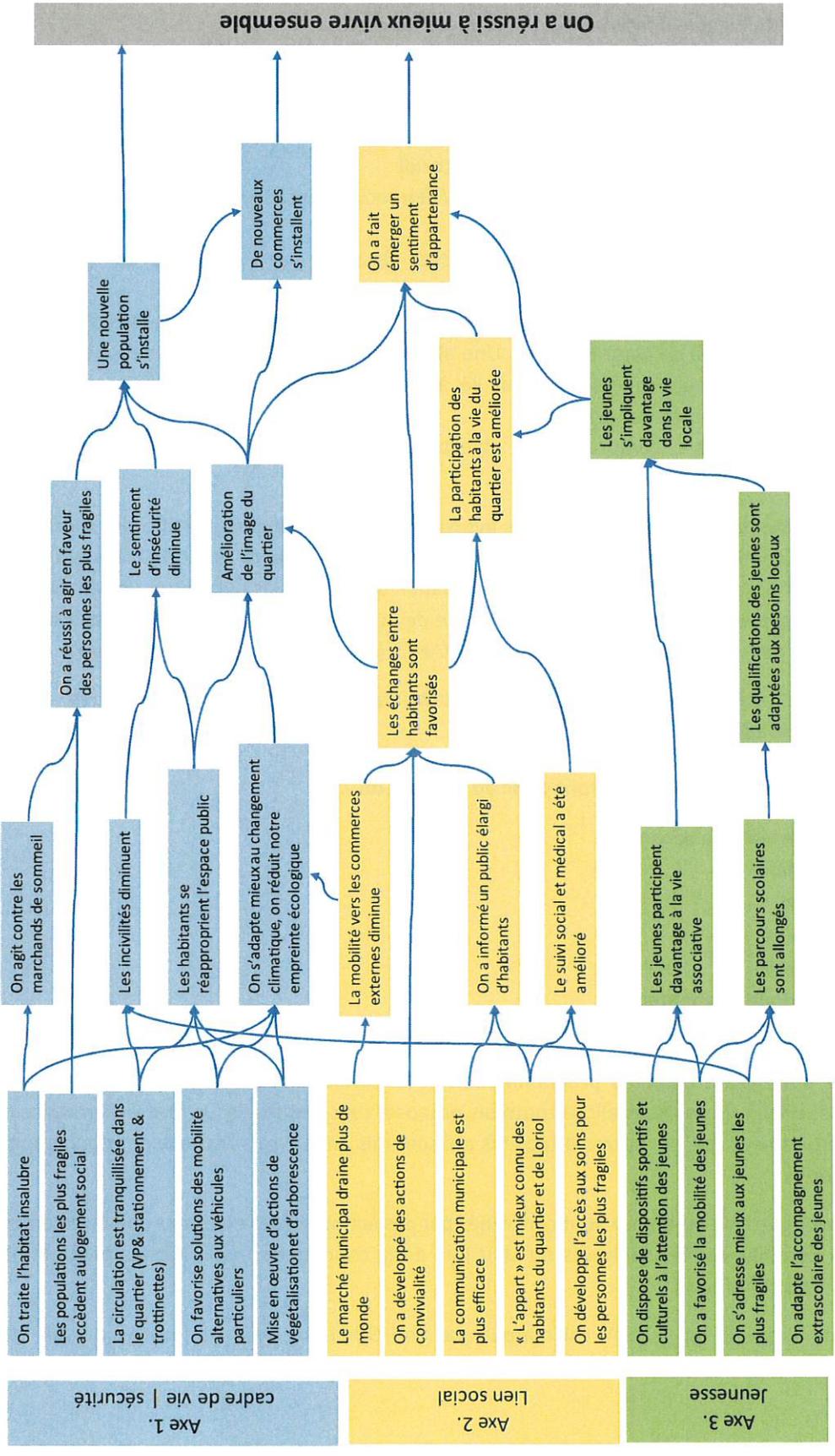
Flèche vers le bas : « je ne suis pas pour, ou je considère que cet objectif est vraiment secondaire »

Ici encore, l'aspect ludique de la technique de vote permet à la fois une expression moins binaire que le fait de simplement lever un doigt, il permet aussi théoriquement un filtrage des votants en ne donnant qu'autant de flèches qu'il y a d'habitants. Nous ne l'avons pas fait ici, car l'objectif était aussi d'augmenter la cohésion de l'ensemble des acteurs qui vont travailler ensemble durant la prochaine génération de contrats de ville.

Le but de cette phase est de distinguer ce qui est vraiment important pour le groupe et ce qui l'est moins. Pour les participants, cette première hiérarchisation permet de se rappeler l'ensemble des propositions effectuées et de faire un tri, c'est-à-dire de construire une amorce de stratégie. Il est fréquent de voir apparaître des discussions autour de ces classements, qui peuvent aussi relever les crispations qui se traduisent par le fait que des personnes votent « contre » ou refusent de voter. Les discussions engendrées permettent la plupart du temps de lever des difficultés périphériques ou de comprendre des frustrations. Nous gardons l'ordre des suggestions, car il relève d'une interaction collective et l'ordre est important.

Les premières suggestions sont des tests, des cris du cœur de certains habitants, il peut y avoir une volonté de provoquer. Ensuite le débat s'apaise et les vraies co-constructions viennent. La fin est redondante car on pose des questions jusqu'à un bouclage qui tend à montrer que l'ensemble des thèmes a été abordé et qui montre un épuisement des thèmes.

Le Diagramme logique d'impacts présenté ici est une synthèse des besoins exprimés et des façons d'y répondre.



On peut résumer cette logique d'intervention de la façon suivante :

- On cadre avec les priorités nationales, ce qui est logique étant donné que les remontées de besoins sont proches à l'échelle nationale. La concertation a un peu tordu la demande vers les besoins des personnes âgées, nous avons pondéré sur la base des avis des personnes en charge du contrat de ville à Lorient
- On a défini 3 axes : cadre de vie & sécurité / lien social / jeunesse. Ils sont complémentaires producteurs de synergie.
- Les effets attendus portent de façon assez classique sur l'ouverture du quartier, la commercialité, l'emploi et le vivre ensemble.
- Un équilibre qui porte sur l'intégration des axes 1 et 2 qui visent des objectifs d'ouverture et d'amélioration de commercialité. Une attention forte portée aux thématiques de lutte contre le logement indigne, qui est lié à l'existence d'un parc immobilier ancien qui caractérise le centre de Lorient.
- L'axe « jeunesse », comprend des objectifs d'insertion professionnelle mais aussi de participation à la vie locale.

**Pour tester la qualité de ce qui est conçu, nous avons utilisé une intelligence artificielle spécialisée en conception de politique publique pour établir un contrôle de qualité de ce DLI. Il s'agit d'une version de ChatGPT 4, spécialement entraînée à l'évaluation des politiques publiques. L'évaluation par l'IA est positive et elle annonce à sa façon l'importance de la cohérence externe, qui est l'articulation avec les actions de droit commun, réclamée aussi par l'ANCT (cf. les commentaires en annexe).**

#### **E. Les enjeux du contrat de ville 2024-2030 et l'articulation avec les autres contractualisations**

**Les enjeux du présent contrat de ville sont donc au nombre de 7 :**

- **Le cadre de vie et la sécurité**
- **Le lien social**
- **La jeunesse**
- **La parentalité**
- **L'illectronisme**
- **La santé (dont l'alimentation)**
- **L'emploi et l'insertion**

Il est délicat *ex ante*, avant même la programmation et le travail des associations de prévoir quels enjeux seront les mieux servis. Nous allons toutefois proposer une synthèse sous forme de matrice en proposant un croisement avec les autres dispositifs qui sont mis en œuvre à l'échelle de la géographie prioritaire de Lorient.

On s'aperçoit donc que tous les enjeux sont concernés par des actions mises en œuvre soit directement par les enjeux identifiés par les habitants du QPV lors de la concertation, soit par les programmes connexes et le droit commun.

On s'aperçoit donc que le futur CDV est marqué par une cohérence externe forte et devrait être producteur de synergie.

Enjeux du contrat de ville	Objectifs adressés par les habitants du Quartier	Objectifs concernés par les programmes connexes (petites villes de demain, Conseiller numérique France -services)	Objectifs adressés par les actions de droit commun
Le cadre de vie & sécurité	+++	+++	+++
Le lien social	+++	++	
La jeunesse	++	++	+++
La parentalité	+		+++
La fracture numérique et l'illectronisme		+++	+++
La santé	++		+++

**Le passage vers le droit commun est l'un des aspects stratégiques du présent contrat de ville et fait l'objet des priorités nationales. Nous allons donc systématiquement nous demander s'il est possible de compléter les financements du CDV avec d'autres sources financières ou, à l'inverse, compléter le droit commun avec des financements du CDV.**

**Ainsi la ville de Loriol s'inscrit dans le cadre du programme Petites villes de demain, avec la ville voisine de Livron. Pour mémoire, ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La convention cadre s'y rapportant est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et le logement indigne, réhabilitation de l'immobilier et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti, densification du tissu urbain... le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.**

Pour la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée les deux villes lauréates Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme se sont engagées selon les termes de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain du 29 octobre 2021 pour élaborer une stratégie de revitalisation déclinée en programme d'actions.

Pour rappel, les enjeux identifiés des centres-villes des deux communes sont :

- Adapter les projets au changement climatique et arrêter l'érosion de la biodiversité dans le projet de développement de Loriol et de Livron
- La sécurité des habitants et de l'amélioration de leur cadre de vie,
- Le développement d'une offre d'habitat corrélé aux attentes de la population,
- Conforter et développer le tissu économique existant sur son territoire,
- La revitalisation urbaine et commerciale de leurs centres-villes dans le respect des polarités commerciales,
- Le développement d'une offre culturelle riche et variée permettra une ouverture au monde
- Le développement d'une offre touristique raisonnée et respectueuse de l'environnement.

**Parmi les fiches action figurant dans la convention cadre petites villes de demain, on peut citer parmi celles concernant Loriol et en lien avec les objectifs du présent contrat de ville notamment ceux portant sur le cadre de vie les fiches actions 2, 8, 10 et 12 :**

Fiche action 02 : Requalifier le canal du moulin en voie douce de l'écoquartier Seringa à la rivière Drôme – Loriol-sur-Drôme avec des financements croisés : Agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse), Etat (DETR/DSIL), Région AURA, Département 26, etc.

Fiche action 08 : Réaménager la place de l'Église de Loriol-sur-Drôme en place conviviale avec des financements croisés : Agence de l'eau, Etat, Région AURA, Département 26

Fiche action 10 : Créer un stationnement planté sur la parcelle de l'ex-DDE pour délester la place de l'Église de Loriol-sur-Drôme avec des financements croisés : Europe, Agence de l'eau, Etat (MTECT), Région AURA, Département 26

Fiche action 12 : Renforcer l'attractivité commerciale de l'avenue de la République à Loriol-sur-Drôme avec des financements croisés : Europe, Etat (MTECT), Région AURA, Banque des Territoires, Département 26.

**Sur le cadre de vie, encore, et en dehors du dispositif PVD, la ville de Loriol s'est engagée avec la CCVD sur des solutions de mobilité alternative** comme le véhicule d'auto partage situé sur le parking Jean Clément, une formule d'autostop au quotidien portée par REZOPOUCE une association et une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour faciliter les déplacements Est-Ouest (vers l'Ardèche) ou encore des vélo à assistance électrique mis à la disposition du public (conteneur jouxtant le tiers-lieu numérique).

**Toujours en lien avec le cadre de vie, mais sur le volet sécurité,** il faut noter que le sujet est moins ou peu prégnant depuis quelques années, il a été évoqué à la marge lors de la réunion publique du 14 mars, à ce propos il était question d'une impression, or il faut toujours distinguer entre le sentiment d'insécurité et les statistiques portant sur les crimes et délits. A une époque, il y avait une certaine focalisation sur le quartier de la Maladière, aujourd'hui ce n'est plus le cas. La requalification de ce quartier et son insertion dans le quartier SERINGA n'en fait plus un quartier à part, désormais il s'insère dans une sorte de continuum urbain avec l'ensemble formé par le canard sauvage (espace jeunes, accueil péri et extrascolaires des moins de 12 ans, crèche), le groupe scolaire JJ Rousseau, le tiers-lieu numérique, le CMS, l'espace Marie Jehanne Battesti, le CCAS, la gendarmerie, la place du Champs de Mars et le centre ancien. La commune de Loriol a consenti de gros effort en termes de prévention à travers les moyens humains et matériels mis en œuvre au niveau de la Police municipale (PM): avec l'embauche récente d'un 4ème policier municipal, la PM a multiplié ses effectifs par deux en moins de 10 ans et s'est dotée d'une couverture significative (qui s'est élargie au fil du temps) dans le domaine de la vidéo protection. Toujours sur le volet prévention, il existe un CISPD qu'il convient de remobiliser et sur le territoire de la commune, au sein même du QPV, une équipe de prévention spécialisée dont le public « cible » est celui des 11/21 ans. L'équipe est composée de deux agents dont les postes sont financés par le département (la convention actuelle porte sur la période 2023-2025) mais qui seront financés d'une manière ou d'une autre par la commune de Loriol si le département venait à revoir ses financements en la matière. Par ailleurs, suite à l'octroi par l'Etat de deux postes supplémentaires relevant du dispositif des adultes relais, la commune a positionné deux médiateurs sociaux au cœur de la GP, à l'appartement, en l'occurrence. Enfin le service animation des 11/17 ans dénommé Espace « jeunes » a aussi un rôle de prévention qui renforce encore cette démarche résolument tournée vers la prévention.

**Le volet emploi et insertion nécessite de travailler en réseau, dans le cadre du droit commun, ce qui n'exclut pas pour autant les initiatives locales.** La collectivité peut agir au moyen de plusieurs outils ou dispositifs :

-la **prévention spécialisée** contribue à « favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes » conformément à l'un des objectifs stratégiques définis par la convention départementale relative à la prévention spécialisée, cet objectif se traduit notamment par l'objectif opérationnel de « soutien à la mobilisation dans un parcours d'insertion professionnelle ». **Concrètement le service de prévention propose deux accompagnements, un accompagnement collectif et un accompagnement individuel.**

**Le premier renvoie aux chantiers « jeunes »** qui s'adressent à des jeunes gens âgés de 16 à 25 ans 4 fois dans l'année à raison de chantiers d'une semaine proposés à Loriol ou sur d'autres communes membres de la CCVD. Il s'agit de chantiers (peintures, ramassages de déchets dans les espaces publics, etc.) rémunérés au niveau du SMIC, sur un mi-temps (17h30). Cet outil permet d'évaluer le jeune en situation de travail, de l'accompagner dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle et d'écouter et/ou d'orienter chaque jeune.

**Le second consiste à repérer un jeune en difficulté, dans le travail au quotidien des agents, et de l'orienter vers les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle** (France Travail, Mission locale, etc.). Au regard de la tranche d'âge sur laquelle intervient le service prévention (11-21 ans), l'orientation se fait notamment en direction de la mission locale qui tient des permanences régulières à Loriol à l'espace Maire Jehanne Battesti et à l'appartement. Parmi les dispositifs de droit commun « mobilisables » figure notamment le Contrat d'Engagement Jeune qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

-l'**accompagnement en matière d'insertion professionnelle et l'accompagnement social sont étroitement liés** notamment à travers la question de l'**accès aux droits.**, priorité de la municipalité. La commune de Loriol a mis en place en 2021 un tiers-lieu qui regroupe notamment **France services, un service de l'intercommunalité, et l'espace public internet (EPI)**. Ainsi France services accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives numériques notamment celle en lien avec France Travail : inscription, information de premier niveau sur les droits, indemnisation, etc. ainsi que l'actualisation de leur situation. L'EPI propose d'aider ces mêmes usagers dans la rédaction (formelle) de leur CV. Plus globalement l'EPI a pour mission d'aider les usagers à créer leur mail, à gérer leur mot de passe, à créer un espace personnel, à aider à la transmission de PJ sur tel ou tel espace personnel dédié, à utiliser une messagerie sécurisée sur des espaces personnels, à favoriser l'autonomie numérique (apprentissage). **En complément un médiateur social (adulte relais) de l'appartement aide les personnes à construire leur CV (sur le fond), fait office d'écrivain public** pour les aider dans leurs démarches et les orientent en tant que de besoin.

**Le CCAS de Loriol a également pleinement son rôle à jouer en matière d'accès aux droits. Il instruit notamment les demandes de RSA mais il peut aussi intervenir sur la problématique de la mobilité,** cette dernière étant très liée à celle de l'emploi et de l'insertion. Cette question est d'autant plus épineuse quand on « sort » de l'axe Nord / Sud, en effet il existe peu d'alternatives pour les déplacements Est/ouest (vers Crest par exemple où se situe l'antenne de France Travail). Il s'agit donc de réactiver courant 2024 le dispositif Locauto qui a été mis en place il y a quelques années avec Mobilité 07/26. Ce dispositif permet un prêt de voiture à très faible coût pour une personne qui doit se déplacer pour un contrat de travail ou une recherche d'emploi. Le CCAS souhaite également s'associer avec d'autres services de la collectivité à la mise en place d'un nouveau **forum de l'emploi** ou encore **participer à des dispositifs inclusifs comme DuoDay** à destination des travailleurs en situation de handicap.

**A propos d'opérations ponctuelles**, la commune de Loriol a proposé par le passé des parcours de découverte des métiers comme ceux la plasturgie, au début des années 2000. Plus récemment mais de manières ponctuelles elle a organisé des forums pour l'emploi ou encore s'est associée à travers l'espace jeunes au dispositif « terre d'emploi » avec Opus formation. Ce dispositif est destiné à « booster » l'intégration des jeunes des territoires en difficultés. Concrètement les bénéficiaires sont des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones rurales, appelés autrement les NEET « ni étudiant, ni employé, ni stagiaire ». Le dispositif s'articule autour du sport (le matin) et des ateliers l'après-midi (avec du coaching : savoir se présenter, affiner son projet professionnel). Il y a de nombreux débouchés notamment autour des métiers de bouche. Les prérequis sont peu nombreux : il faut avoir entre 18 et 30 ans, savoir lire et écrire et être d'un niveau compris entre le niveau 5bis et le niveau 3 (CAP à BAC+2). La dernière édition date de 2022 avec en point d'orgue de cette démarche, une rencontre le 25 juillet 2022 au gymnase Jean Clément entre les 9 jeunes du dispositif et leur parrain, le célèbre footballeur Sonny Anderson. A nouveau il est question de proposer à des jeunes, mobilisés par ailleurs par le service prévention et l'espace jeunes, une visite (en minibus) des entreprises du bassin qui seraient partantes, par l'intermédiaire du Groupement des Entreprises du Val de Drôme (GEVD), un club d'entreprises, réseau d'échanges et d'affaires inter-entreprises en Val de Drôme.

**Sur le logement**, la commune de Loriol a sollicité, en décembre 2022, la CCVD pour obtenir la délégation de la compétence de la mise en œuvre et de suivi du « permis de louer ». Pour mémoire par délibération du 18/10/2022 le conseil communautaire de la CCVD a approuvé le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui définit la stratégie, les objectifs et les actions prioritaires de la collectivité en matière d'habitat public et privé. Dans son orientation 3.1 et son action 7, le PLH identifie notamment la lutte contre l'habitat indigne et l'instauration de l'autorisation préalable à la mise en location (le « permis de louer »). En matière de logement il existe bien d'autres dispositifs ou outils relevant du droit commun comme le service public de conseil en énergie pour l'accès aux financements pour améliorer la performance thermique des logements...

**Sur la fracture numérique et l'illectronisme**, la ville de Loriol s'est inscrite depuis 2022 dans le cadre du dispositif **Conseiller numérique France Services** lequel bénéficie du soutien financier de l'Etat sur deux postes à temps plein affectés à l'EPI de Loriol. Les deux agents concernés travaillent au sein du tiers-lieu numérique selon deux axes, l'un autour de numérique au quotidien en lien avec France services, l'autre autour de la culture du numérique à travers des ateliers spécifiques (imprimante 3D, création de jeux vidéo, music maker, l'intelligence artificiel, etc.).

Pour mémoire, la philosophie du dispositif **Conseiller numérique** consiste à permettre aux administrés qui le souhaitent ou qui ont été orientés par un des services de la collectivité (EVS, CCAS, etc.) ou de la CCVD (France services) de devenir autonome pour :

- Échanger avec des proches
- Trouver un emploi ou une formation (réaliser un CV, déposer une candidature, faire la déclaration sur le site de Pôle emploi, etc.)
- Réaliser des démarches en lignes
- Accompagner un enfant (suivi de la scolarité via le logiciel dédié type Pronote, accéder aux informations en ligne de la commune relative à l'enfance et à la jeunesse, bénéficier d'information sur les conduites addictives autour du numérique, etc.)
- Utiliser les opportunités du numérique (déposer une annonce sur un site de petites annonces, payer en ligne, créer ou utiliser un espace personnel sur les sites des grands services publics (France Connect)

- Prendre en main l'outil numérique (utiliser les outils bureautiques, sécuriser une connexion, protéger des données personnelles, réserver un billet en ligne)
- Découvrir les opportunités du territoire (trouver un logement sur internet, accéder à l'offre locale de soin, etc.)

Dans le cadre du nouveau projet social de l'EVS de Loriol, il est question de développer, en complément des cours d'alphabétisation, un volet spécifique autour de l'illectronisme. Il s'agit de la difficulté ou de l'incapacité pour un nombre important de gens d'utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

**Sur les volets jeunesse et parentalité, la commune de Loriol privilégie déjà les dispositifs de droit commun** et entend le faire encore davantage à l'avenir, autant que faire se peut. **Pour l'essentiel il s'agit de financement de la CAF de la Drôme** (cf. le règlement intérieur de l'action sociale). Sans vouloir être exhaustif on peut citer notamment :

-LES AIDES FINANCIERES DE LA CAF PAR THEMATIQUE D'INTERVENTION notamment en matière de petite enfance et d'enfance jeunesse, d'accompagnement à la parentalité, etc.

**Par exemple, la ville de Loriol a ciblé l'axe 3 « SOUTENIR LES JEUNES AGES DE 12 A 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCES A L'AUTONOMIE »** sur les « aides financières jeunesse » lesquelles se déclinent via 3 entrées :

- Les aides aux familles : Aides aux vacances de l'enfant pour les journées en accueil de loisirs (via le service animation des moins de 12 ans)
- Les aides aux jeunes : Aides au Bafa (aide nationale, aides complémentaires de la Caf de la Drôme), ce dispositif étant complété par la CCVD, et les subventions « Appel à projets Innov' jeunes pour les 11 – 25 ans », sur lequel l'espace « jeunes » (accueil des 11/17 ans) est engagé.
- Les aides aux partenaires dont les subventions de fonctionnement « Points ressources d'accompagnement des projets de jeunes ».

**La ville de Loriol s'est engagée par voie de convention sur un certain nombre de prestations de service (PS) de la CAF relatives :**

- à l'accueil de loisirs pour l'accueil péri et extrascolaire (PSO ALSH portée par service animation des moins de 12 ans)
- au Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), porté par l'espace « jeunes » (11/17 ans) depuis de nombreuses années avec un accueil des élèves des écoles élémentaires (CP/Cm2) et des collégiens (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), répartis en 5 groupes.
- à la PS jeunes porté par l'espace « jeunes » pour une mise en place courant 2024.

**Par ailleurs, l'EVS de Loriol qui relève du droit commun (cf. supra, page 09) entend solliciter à court ou moyen terme les subventions d'investissement et de fonctionnement en matière d'animation de la vie sociale et d'accompagnement social des familles** notamment le ou les :

- Bonus complémentaire à la bonification Pilotage pour les centre sociaux et espaces de vie sociale « Bonus médiation numérique – inclusion numérique »
- Subventions de fonctionnement « Partager et consommer autrement »
- Subventions aux porteurs de projet « Vacances en famille avec accompagnement social VACAF »

## F. Proposition d'indicateurs-clés permettant le suivi du CDV

Cette étape de structuration permet aussi de proposer les **indicateurs-clés de suivi et d'évaluation** suivants (hors axes propres à l'EVS):

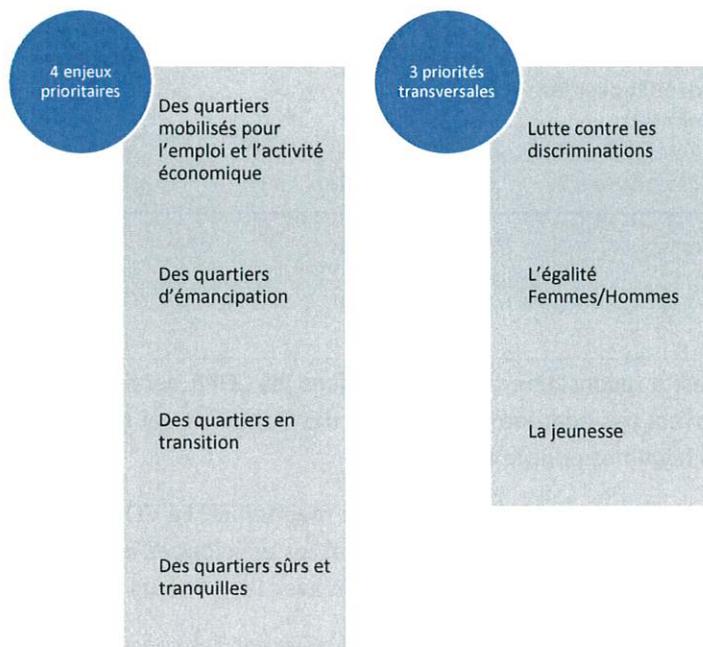
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateur d'impact
<b>Axe 1. Cadre de vie et sécurité</b>	Taux de rénovation des bâtiments Nombre de solutions de mobilité alternative Nombre d'arbres plantés et d'actions de végétalisations réalisées	Evolution de l'empreinte écologique de la ville Nombre de personnes qui utilisent les solutions de mobilité alternative (H/F) Nombre d'îlots de chaleur Evolution de l'image du quartier par les habitants	Installation de commerces (O/N) Evolution du sentiment de sécurité perçue par les habitants (H/F) Evolution de la qualité de vie perçue par les habitants
<b>Axe 2. Lien social</b>	Nombre de lieux de rencontre créés Evolution de la stratégie de communication municipale (O/N)	Fréquentation des lieux de rencontre par les habitants (H/F) Taux de participation aux animations locales (H/F)	Evolution de la mixité sociale Evolution démographique
<b>Axe 3. Jeunesse</b>	Nombre de dispositifs sportifs à l'attention des jeunes Nombre de dispositifs culturels à l'attention des jeunes Nombres d'actions dédiées à l'insertion professionnelle des jeunes Taux de participation (H/F)	Fréquentation des dispositifs sportifs à l'attention des jeunes (H/F) Fréquentation des dispositifs culturels à l'attention des jeunes (H/F) Evolution du nombre de jeunes du quartier qui obtiennent des stages (H/F)	Evolution des taux d'emploi des jeunes (H/F) Evolution des revenus moyens et médians du Quartier

Nous avons volontairement limité le nombre d'indicateurs de ce tableau de bord afin de ne pas alourdir les phases de suivi évaluation. Les indicateurs que nous avons sélectionnés :

- Sont équilibrés, en ce sens qu'il y a autant d'indicateurs de réalisation que d'impacts
- Que les indicateurs sont sensibles : ils vont évoluer en fonction de l'atteinte de nos objectifs
- Sont suffisamment limités en nombre pour pouvoir faire l'objet d'un suivi rigoureux et cohérent
- Nous avons veillé à en définir certains pour qu'ils puissent être collectés par les habitants eux-mêmes

Bien sûr, ils sont susceptibles d'évoluer et de s'adapter en fonction du déroulement du CDV.

On observe que notre stratégie et nos indicateurs-clés intègrent les priorités nationales. A savoir :



## IV. Une gouvernance participative

### A. Acteurs impliqués dans la gouvernance

Les acteurs impliqués dans la gouvernance appartiennent aux groupes suivants représentés ci-dessous. L'expérience des derniers contrats de ville a montré que le maintien de leur implication tout au long du processus politique devait absolument être maintenue. Cela concerne en tout premier lieu les habitants, mais aussi les partenaires qui sont susceptibles de se désengager.

C'est pour cette raison qu'il faut développer une forme de gouvernance équilibrée : ni trop chronophage, ni trop formalisée.

	Ce qu'on attend d'eux	Leviers à activer pour mobiliser	Rôle dans la conception et le suivi
<b>Maires   Elus référents</b>	Pilotage   définition d'une stratégie locale   gardiens du temps	Responsables de la mise en œuvre de la PDV Mise en place d'une vision élargie Recherche du droit commun	Pilotage animation Présidence de la gouvernance avec l'Etat
<b>Partenaires signataires CDV</b>	Contribution active   vision partagée   ouverture vers le droit commun	Pilotage visible centré sur les résultats   Valorisation des contributions	Remontée d'informations quanti et quali
<b>Structures de concertation des QPV</b>	Mobilisation et contribution active   Définition des besoins   éléments de stratégie	Amélioration de la vie des habitants Relance d'une dynamique Création d'une appropriation	Remontée d'information qualitative Servir de relai aux habitants

<b>Habitants   acteurs du quartier</b>	Donner du sens au dispositif en démultiplier les effets	Positiver la démarche et l'inscrire dans le temps	Remontée d'information qualitative
<b>Opérateurs</b>	Rendre des comptes   Contribuer à l'identification des enjeux	Rendre compte des financements, des partenariats, des projets mis en œuvre	Remontée d'info quanti et quali

La place des habitants est à reconsidérer : leur place dans les COPIL serait souhaitable et nécessaire, mais il apparaît qu'elle n'est pas adaptée aux attentes des habitants qui ne souhaitent pas participer car ils ne se sentent pas légitimes pour le faire.

Aussi la gouvernance « classique » COPIL / COTEC est maintenue. Le COPIL permet aux partenaires signataires d'arrêter la programmation sur une année et les enveloppes allouées à telle ou telle fiche action et le COTEC permet un suivi de la programmation avec les porteurs de projet.

Toutefois il convient d'imaginer un dispositif participatif différent des conseils citoyens qui ont fait long feu. En effet l'auto sélection des habitants susceptibles de participer induit une distorsion de la démarche (omniprésence d'une population âge, non représentative des habitants susceptibles de tordre la démarche et les attentes). L'idée des conseils citoyens, autoorganisés et désignés par tirage au sort des habitants n'est pas opérationnelle.

L'ANCT évoque une démarche par tables de concertations, d'origine canadienne que nous pouvons expérimenter dans le cadre de ce contrat de ville (cf. ci-dessous)

## B. Mécanismes de construction de la participation citoyenne et intégration dans le suivi-évaluation

La participation citoyenne est au centre de l'efficacité des contrats de ville et voulue par le niveau national. Sans elle, la production d'impacts est amoindrie. Cette idée a donné lieu aux conseils citoyens dans les QPV.

Il est possible de graduer cette implication des habitants sur l'échelle d'Arnstein qui est représentée ci-dessous :



Nous souhaitons nous situer au niveau 3, qui est celui de la concertation. Nous en avons fondé les bases grâce à la consultation qui nous a permis de mieux identifier et conforter les besoins des habitants (cf. DLI)

On propose de d'utiliser la concertation pour maintenir les habitants impliqués tout au long du cycle de vie du projet, mais de la rendre suffisamment légère pour qu'elle soit réaliste :

- En les faisant participer au **suivi et à l'évaluation des projets et des actions**.
  - On propose ici un **suivi annuel** sous forme d'enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires des actions financées. L'idée est de comprendre systématiquement, sous la forme d'une enquête légère ce que l'action change pour les habitants. Il s'agit donc que tous les bénéficiaires des actions du contrat de ville soient consultés une fois au début de l'action et une fois à sa fin.
  - On propose également un suivi annuel des indicateurs clés en nous basant sur le principe des tables de concertation
- A la fin de la période de programmation,

### C. Les tables de concertation en remplacement des conseils citoyens

Voici en résumé la différence entre une table de concertation et une concertation unique. Il va donc falloir prévoir une à deux réunions annuelles, en fonction des avancements des projets.

Caractéristique	Table de Concertation	Concertation Classique
<b>Objectif</b>	Favoriser le dialogue continu et la prise de décision collective en se concentrant sur les habitants et leurs besoins	Recueillir les avis, suggestions, et préoccupations des parties prenantes ou du public sur un projet ou une politique spécifique.
<b>Participants</b>	Acteurs impliqués directement par le sujet, incluant des représentants d'organisations, d'associations et des citoyens.	Principalement le public ciblé et les parties prenantes spécifiques, avec souvent une ouverture plus large au grand public.
<b>Durée</b>	À long terme, avec des rencontres régulières sur une période équivalent à la durée de la programmation pour suivre l'atteinte des objectifs escomptés.	Souvent limitée à la durée du projet ou de l'étude en question, avec des rencontres ponctuelles.
<b>Modalités</b>	Structurées autour de réunions périodiques, de groupes de travail, et de suivi des décisions prises.	Rencontres publiques, ateliers, consultations en ligne, enquêtes publiques pour une période définie.
<b>Finalité</b>	Construire un consensus durable, élaborer et suivre la mise en œuvre des décisions prises collectivement.	Informar, recueillir des avis pour orienter ou ajuster une décision, sans nécessairement un suivi ou une mise en œuvre conjointe.

Nous pouvons donc utiliser ce mécanisme de concertation pour associer les habitants à la sélection des projets et pour les associer au suivi-évaluation. En fonction de l'évolution du processus, il est possible de confier certains aspects de l'évaluation, par exemple les enquêtes de satisfaction à des habitants volontaires du quartier.

## V. Conclusion

Le défi majeur consistera à faire vivre ce nouveau contrat de ville, nouveau dans sa philosophie et sa construction ; il est même préférable désormais de parler de co-construction, puisque la participation des habitants doit être prépondérante.

Ainsi parmi les sept enjeux retenus dans le présent contrat de ville, certains évolueront ou seront peut-être davantage développés que d'autres, en fonction des envies des acteurs locaux ou des opportunités qui se présenteront.

Si l'impact social d'un tel projet est difficilement mesurable, il n'en reste pas moins vrai que les différents bilans effectués chaque année et les grands indicateurs relatifs à la population du périmètre

« Cœur de Lorient » permettront de savoir en fin de période, si ce contrat de ville a produit les effets escomptés.

## Signatures

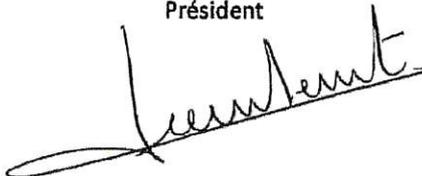
Pour la Préfecture de  
la Drôme

P/ M. Thierry DEVIMEUX,  
préfet

La Sous-Préfète de Die  
Véronique SIMONIN

Pour la Communauté de  
Communes du Val de Drôme

M. Jean SERRET,  
Président

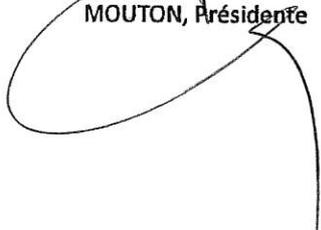


Pour la ville de Loriol sur  
Drôme



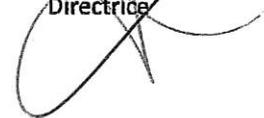
Pour le conseil  
Départemental de la Drôme

Mme Marie-Pierre  
MOUTON, Présidente



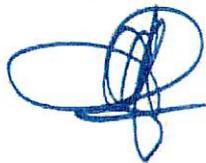
Pour Drôme Aménagement  
Habitat,

Mme Anne-Laure VENEL,  
Directrice



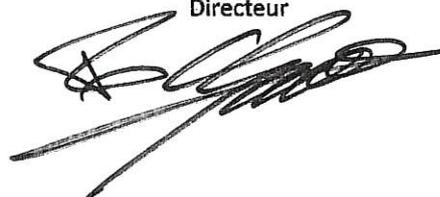
Pour la Caisse d'Allocations  
Familiales de la Drôme

Mme Brigitte MEYSSIN,  
Directrice



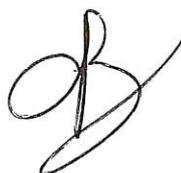
Pour France Travail  
Drôme Ardèche,

M. Vincent PANISSET  
Directeur



Pour la Mission Locale  
Vallée de la Drôme

Mme Maryline BOLOMEY,  
Directrice



Pour la Caisse des Dépôts  
et consignation

M. Hubert ROCHE,  
Directeur

## Annexe

Contrôle de qualité : utilisation d'une IA spécialisée en évaluation

Pour tester la qualité de ce qui est conçu, nous avons donc utilisé une intelligence artificielle spécialisée en conception de politique publique pour établir un contrôle de qualité de ce DLI. Il s'agit d'une version de ChatGPT 4, spécialement entraînée à l'évaluation des politiques publiques.

Voici les commentaires :

*L'analyse du diagramme d'impacts pour le futur contrat de ville de Loriol, révèle une structure bien pensée qui semble viser à améliorer la qualité de vie des habitants à travers trois axes principaux : le cadre de vie et la sécurité, le lien social, et la jeunesse.*

*Sur le plan de la cohérence interne, le diagramme montre une logique claire entre les objectifs spécifiques et les actions proposées. Par exemple, sous l'axe du cadre de vie et de la sécurité, la mise en œuvre d'actions de végétalisation et d'arborescence, ainsi que la promotion de solutions de mobilité alternatives, vise à améliorer le cadre de vie et à réduire l'empreinte écologique. Cette approche est en accord avec les priorités définies, notamment en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de l'image du quartier, ce qui est cohérent avec les objectifs de développement durable et de cohésion sociale.*

*La synergie entre les différents axes est également notable. Par exemple, l'amélioration du cadre de vie et le renforcement du lien social sont susceptibles de contribuer à un environnement plus propice à la réussite scolaire et à l'engagement des jeunes dans la vie locale. Cela est illustré par des actions comme le développement de dispositifs sportifs et culturels dédiés aux jeunes et la mise en place d'un accompagnement scolaire adapté, qui relèvent à la fois des axes du lien social et de la jeunesse.*

*Il serait également pertinent d'examiner comment ce contrat de ville s'articule avec d'autres initiatives locales ou régionales en cours, pour maximiser l'impact des actions menées et éviter les redondances.*

*En conclusion, le diagramme d'impacts pour le futur contrat de ville de Loriol semble bien conçu et aligné sur des objectifs pertinents pour améliorer la qualité de vie des habitants. Son efficacité dépendra de la mise en œuvre effective des actions prévues et d'un suivi-évaluation rigoureux.*

L'évaluation par l'IA est donc positive et elle annonce à sa façon l'importance de la cohérence externe, qui est l'articulation avec les actions de droit commun, réclamée aussi par l'ANCT.